

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Montbéliard

Arrondissement de Montbéliard

**COMMUNE DE COURCELLES-LES-MONTBELIARD  
(25170)**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N° 57/2023**

Séance du 05 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois  
Le cinq décembre 2023 à 14h00,

Nombre de membres	
En exercice :	12
Présents :	8
Votants :	9
Ayant donné procuration :	1
Absent excusé :	1
Absentes :	3
Exclus :	0
Date de la convocation	
28 décembre 2023	

Date d'affichage
06 décembre 2023

<u>Objet de la délibération</u>
<b>TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES LE LONG DES VOIES FERRÉES</b>

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Etaient présents** : Christian QUENOT, Janine BARTEL, Jean-Louis CARRERE, Robert PERSONENI, Hakima KOCH, Alain LEMOINE, Bernard MARTINA et Josette PARRENIN,

**Etaient absents** : Sylvie BICHET, Sylvie ROULLAIS et Damien LOCATELLI

**Était représenté** : Jean-Marc ETIENNEY  
Procuration donnée :  
de Jean-Marc ETIENNEY à Christian QUENOT

Secrétaire de séance : Monsieur Robert PERSONENI  
Président de séance : Monsieur Christian QUENOT, Maire

L'Adjoint au Maire, informe le Conseil qu'il a été saisi d'une demande, de la SNCF, pour l'abattage d'arbres dangereux le long des voies ferrées.

Après consultation de trois entreprises, les montants des devis sont les suivants :

- SARL HOLZINGER : 78 300.00 € HT
- RAMBAUD FORET : 54 300.00 € HT
- SEFA Environnement : 39200.00 € HT

MAIRIE de

18 JAN. 2024

L'Adjoint au Maire propose de retenir l'entreprise la moins-disante.

Courcelles-les-Montbéliard

Le Conseil Municipal autorise, l'Adjoint au Maire, par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention, à signer le devis de la société SEFA pour un montant de 39 200.00 € HT.

Les travaux seront exécutés en février 2024 et les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2024

Le Maire,  
Christian QUENOT



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en s/préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

